

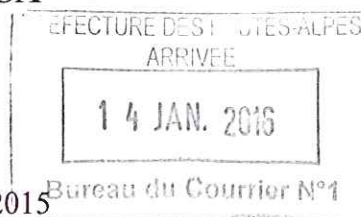
REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
LARDIER ET VALENCA**

Département des
HAUTES-ALPES
Nombre de Conseillers
En exercice: 10
Présents : 8

48
DELIBERATION N° 48-2015

Séance du lundi 14 décembre 2015



L'an deux mille quinze et le lundi 14 décembre à 18h30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 3 décembre 2015 s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Rémi COSTORIER, Maire.

Présents: M. COSTORIER Rémi, M. MARTIN Roger, M. MEYSSONNIER Gérard, M. NOMIUS Jean-Pierre, M. POUILLARD Pierre, M. ROBERT Joël, Mme STEFANI Noëlle, Mme Céline TRUCH

Absents excusés : Danielle BLANC, Jean-Claude FAURE

Secrétaire de séance : Céline TRUCH

Objet : Accroissement temporaire d'activité – déneigement

Le Maire propose aux membres présents de recruter un contractuel afin de seconder l'agent titulaire pour le déneigement des chemins communaux.

Il rappelle que cet emploi occasionnel est créé en application du 2° alinéa de l'article 3 de la loi N°84-53.

Après avoir entendu l'exposé de son Maire et en avoir délibéré, le conseil à l'unanimité des présents :

- Décide de créer un emploi occasionnel pour seconder l'agent titulaire pour le déneigement des chemins communaux ;
- Précise que l'agent sera rémunéré en fonction des heures réellement effectuées ;
- Dit que l'agent sera rémunéré au grade d'adjoint technique 2^{ème} classe indice brut 340 majoré 321 ;
- Charge Monsieur le Maire de procéder au recrutement en cas de besoin.
- S'engage à prévoir les crédits nécessaires au budget.

Fait et délibéré à Lardier et Valença le 14 décembre 2015

